La Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges

Un environnement magnifique et un lieu de vie confortable



Nous sommes heureux de vous offrir ce guide, qui a été conçu pour répondre aux questions au sujet de la vie à la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.



Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à un membre du personnel ou à un bénévole; il ou elle se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Nous vous demandons de bien vouloir laisser le Guide dans la chambre au moment de votre départ.

Table des matières

1.	Glossa	ire		4		
2.	La Maison			5		
	2.1.	5				
	2.2 Notre vision					
	2.3 Notre historique					
	2.4	2.4 Nos équipes				
	2.5	Les bénévoles				
	2.6	Les espaces	à votre disposition :	9		
		2.6.1 Le	es chambres	9		
		2.6.2 Ai	res communes	10		
		2.6.3 Le	s directives	11		
	2.7	Service de r	epas	11		
		2.7.1 Lis	ste de prix pour les visiteurs	12		
	2.8					
	2.9	Animaux de	e compagnie	12		
	2.10		es			
3.	Services de soins à la Maison13					
	3.1 Admission					
	3.2		ignante			
	3.3 Médicaments et équipements spécialisés					
	3.4	Services professionnels gratuits pour vous et vos proches				
4.	Le cod	le d'éthique		17		
5.	Ressources :			21		
	5.1	Plan d'étag	e de la Maison	22		
6	Vous souhaitez aider ?23					
	6.1	Services gra	atuits grâce à votre générosité	Erreur! Signet non défini.		

1. Glossaire

Bénévoles Désigne toute personne travaillant à la Maison, qui a

suivi une formation spécifique et qui donne de son

temps gratuitement et de façon bénévole.

La Maison, aussi connue sous le sigle MSPVS.

Équipe soignante Constituée de médecins, d'infirmières et d'infirmiers

(auxiliaires, techniciennes et cliniciennes), de préposées aux bénéficiaires, d'une coordonnatrice aux soins psychosociaux et de bénévoles pour les soins

aux patients.

Maison de soins palliatifs de

Vaudreuil-Soulanges

Personnel Désigne toute personne qui est payée pour travailler à

la Maison.

Professionnels Désigne tout membre d'un ordre ou d'une association

professionnelle exerçant sa fonction à la Maison, soit en tant que membre du personnel, soit à titre bénévole. Sont inclus : les médecins, les infirmières et infirmiers, l'équipe psychosociale, la ou le

massothérapeute, etc.

Visiteurs Comprend tous les membres de la famille et les amis

qui visitent la patiente ou le patient.

2. La Maison

2.1. Mot de bienvenue

Madame, Monsieur,

Bienvenue dans votre Maison. Dans le présent guide, vous trouverez des renseignements pratiques concernant la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges. Nous vous demandons de bien vouloir laisser ce guide dans la chambre.

Nous espérons que vous vous y sentirez chez vous et nous ferons tout notre possible pour répondre à vos besoins et contribuer à votre bien-être afin que vous puissiez vivre dans un environnement calme et réconfortant.

Si vous ne trouvez pas les renseignements dont vous avez besoin dans ce guide, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions à tout moment.

Christine Boyle, directrice générale, et l'équipe soignante

2.2 Notre vision

Que la Maison soit reconnue comme un modèle exemplaire de soins palliatifs de fin de vie et de services d'accompagnement pour nos patients et leurs proches, dans le respect de nos valeurs.

2.3 Notre historique

Tout a commencé par un rêve... le rêve des médecins et des infirmières qui prodiguaient des soins médicaux à domicile aux personnes en fin de vie et qui, chaque jour, constataient le manque de soutien offert aux patients et à leurs proches.

Ce rêve était de fonder une maison de soins palliatifs pour la communauté de Vaudreuil-Soulanges, offrant des soins prolongés et des services spécialisés pour les derniers mois de la vie dans un environnement chaleureux, entouré de la famille et des proches.

À partir de 2005, une équipe d'employés et de bénévoles dynamiques et engagés a travaillé très fort pour faire de ce rêve une réalité. Grâce à leurs efforts et à la mobilisation de la communauté de Vaudreuil-Soulanges, 2,5 millions de dollars furent recueillis pour assurer la construction de la Maison. Le terrain a été gracieusement offert par la famille Parsons; des professionnels et des commerces de la région ont offert leur expertise, des matériaux et un soutien financier.

En moins de cinq ans, le rêve est devenu réalité. La Maison a ouvert ses portes le 10 septembre 2010, offrant des services gratuits aux personnes en phase terminale de tous âges, atteintes d'un cancer ou d'une maladie incurable.

2.4 Nos équipes

Conseil d'administration :

Le conseil d'administration est l'organe directeur de l'organisme. Composé de membres bénévoles de la communauté, dont un médecin, le conseil d'administration supervise la gestion de la Maison.

Les membres de l'exécutif du conseil d'administration sont le président, le vice-président et les présidents des sous-comités (Budget et vérification, Ressources humaines, Gouvernance).

Équipe soignante:

- Directeur médical
- Médecins : Rotation 24/7
- Infirmières, infirmières auxiliaires, préposées aux bénéficiaires
- Coordonnateur psychosocial

Équipe administrative :

- Direction générale
- Direction du développement philanthropique
- Direction des soins
- Direction des ressources bénévoles
- Adjointe de direction
- Technicienne comptable
- Commis-comptable
- Agente aux communications
- Coordonnatrice au marketing et aux activités communautaires
- Coordonnatrices événementielles

Équipe de soutien :

- Chef et cuisinier
- Personnel de l'équipe d'entretien

Équipe de bénévoles :

• 250 bénévoles actifs

2.5 Les bénévoles

Une maison de soins palliatifs telle que la nôtre ne pourrait pas fonctionner sans l'aide précieuse des bénévoles qui travaillent au sein des différentes équipes et qui, chaque jour, assument une partie substantielle des tâches de la Maison.

Tous nos bénévoles reçoivent une formation qui leur fournit les outils nécessaires pour travailler dans le cadre des soins palliatifs et de l'accompagnement en fin de vie. Ils portent tous un porte-nom et sont toujours prêts à vous aider.

Pendant votre séjour, vous rencontrerez des bénévoles dans tous les secteurs de la Maison:

- Soins aux patients: Les bénévoles soutiennent l'équipe de soins aux patients; certaines de leurs tâches consistent à prendre les commandes de repas pour les patients, à livrer des plateaux-repas, à aider aux soins, à faire et à changer les lits. Nous avons également des bénévoles d'accompagnement qui sont formés pour prêter une oreille attentive et compatissante. Une massothérapeute offre ses services une fois par semaine et un coiffeur est disponible sur demande.
- Buanderie : Les bénévoles lavent la literie, le linge de maison et les serviettes utilisées par les patients.
- Entretien: Le personnel et les bénévoles sont complètement intégrés à l'équipe de travail et assurent la propreté quotidienne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Maison. La propreté et l'hygiène sont au centre de leurs préoccupations.
- Cuisine : Un chef cuisinier diplômé, avec l'aide d'une cuisinière et de bénévoles, prépare tous les repas. La salle à manger est ouverte à tous : familles, patients, visiteurs, bénévoles et personnel.
- Réception : Dès votre arrivée, vous serez accueillis par les bénévoles de l'accueil. Leur rôle est de vous accueillir, de vous informer et de vous orienter vers le bon endroit. Ils reçoivent et transfèrent également tous les appels téléphoniques pour l'ensemble de la Maison.
 - Les visiteurs peuvent commander leurs repas et les payer au pupitre de la réception.
 - « Le Petit magasin » situé près de l'aire de réception offre des articles dont les profits sont versés à la Maison; si vous souhaitez acheter un de ces articles, la réceptionniste se chargera de conclure cette transaction pour vous.

- Jardin et pelouse : Une équipe de bénévoles est responsable de la création et de l'entretien des jardins floraux extérieurs et du potager. Une équipe distincte s'occupe de l'entretien des pelouses pendant la saison estivale. Une bénévole dévouée s'occupe de l'entretien des plantes d'intérieur, qu'elle donne à la Maison.
- Équipe administrative : Ces bénévoles aident notre équipe administrative en mettant à jour les dossiers, en effectuant des tâches comptables et en aidant à l'envoi de courrier pour nos campagnes de financement.
- Autres équipes : Les bénévoles offrent également des visites avec les animaux, jouent de la musique, nourrissent les oiseaux, cuisinent et participent à des événements de collecte de fonds pour la Maison.

2.6 Les espaces à votre disposition :

2.6.1 Les chambres

Chaque chambre est équipée de ce qui suit :

- Un lit d'hôpital, une table sur roues, deux fauteuils de type « La-Z-Boy » (avec un mécanisme de levage pour chaque patient), et un placard.
- Accès Internet (Code : fmspvsfmspvs).
- Un thermostat individuel avec contrôle à distance pour modifier la température de la chambre. N'hésitez pas à demander de l'aide en cas de besoin.
- Un téléphone avec accès aux appels locaux gratuits.
- Composez le 9 + le numéro de téléphone local.
- Consultez le paragraphe **2.10** pour les appels interurbains.
- Un petit réfrigérateur pour garder vos aliments personnels au frais.
- Des lits supplémentaires sont à votre disposition si des membres de votre famille souhaitent dormir dans votre chambre; veuillez vous renseigner auprès du personnel.

• Un téléviseur avec lecteur DVD. Voici la liste des canaux offerts :

553	Stingray Ambiance	619	ICI RDI
602	ICI Radio-Canada	620	Météomédia
603	Télé Québec	622	Canal Savoir
604	04 TVA		TVA Sports
605	V	624	TVA Sports 2
606	CBC Montreal	625	APTN
607	CTV Montreal	630	Musique Plus
608	Global Montreal	633	RDS
609	MAtv	637	TV5
613	City Toronto	639	LCN
614	City Montreal	681	CNN
616	ICI	689	Unis TV
618	CBC News Network	651	ABC Plattsburgh

2.6.2 Aires communes

Nous espérons que vous trouverez que la Maison est un lieu confortable et harmonieux. Nous voulons que vous vous sentiez bien ici. Nous vous encourageons, ainsi que les membres de votre famille, à visiter les lieux en fonction de votre situation. N'hésitez pas à poser toutes les questions qui vous permettront de profiter de tout ce qui est mis à votre disposition.

- Une **salle pour le bain** à l'intention des patients, équipée d'un bain thérapeutique haut de gamme dont la porte se soulève pour en faciliter l'accès, favorisant l'autonomie du patient. Une grande douche est également disponible.
- Des **salons** sont à votre disposition : le premier, devant le poste de soins et le second, devant la chambre 103. Ces différents salons sont accessibles pour vous à tout moment : pour vous reposer, pour vous réunir en famille ou pour lire. Ils sont équipés de canapés-lits, de fauteuils inclinables, de téléviseurs, de livres, de magazines, de casse-tête et de jeux de société.
- Le **grand salon** officiel près de la chambre 101 est utilisé comme lieu de rassemblement pour les familles.
- Une salle de bain complète avec douche, lavabo et cabinet de toilette.
- Une **buanderie** avec laveuse et sécheuse à l'usage des familles est annexée à la **salle de bain**.
- Une salle à manger pour vous, votre famille et vos proches, le personnel et les bénévoles. C'est un lieu de rassemblement pour tous. Deux barbecues sont aussi à votre disposition; vous n'avez

- qu'à les réserver auprès du chef qui vous expliquera le processus.
- Une **salle contemplative** offrant un espace de quiétude et de paix.
- Une **salle de musique** accessible en tout temps; vous pourrez y jouer du piano si vous le souhaitez.
- Une **salle de conférence**, au deuxième étage, pour les réunions familiales ou les cérémonies (réservez d'avance en le mentionnant à la Coordonnatrice aux services cliniques).
- Une **salle de jeu**, devant l'aire de réception, à l'intention des enfants. L'endroit a été conçu pour être accueillant et offrir du confort aux jeunes visiteurs. Il est important de mentionner que cet endroit n'est pas supervisé.
- Du **stationnement gratuit** à l'intention de tous les visiteurs. Nous vous prions de respecter les aires de stationnement réservées aux personnes handicapées dans le stationnement principal, de même que la signalisation dans les rues avoisinantes. Notez que le petit stationnement sur la rue de côté est réservé à l'usage des employés entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi.

2.6.3 Les directives

- Les membres de votre famille peuvent séjourner à la Maison 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Nous leur demandons de respecter l'endroit et de tenir compte des autres familles qui séjournent à la Maison et enfin, de respecter vos besoins et votre routine.
- Les visiteurs sont responsables de **l'entretien de votre chambre** pour en faciliter l'accès, les soins et le service des repas.
- La Loi sur le tabac exige que vous fumiez à neuf mètres de l'entrée principale du bâtiment. Les fumeurs peuvent utiliser n'importe quelle terrasse, à l'exception de celle qui jouxte la salle à manger. Le respect de l'environnement de chacun est essentiel. Pour des raisons de sécurité, il est préférable d'être accompagné d'un proche lorsque vous fumez.

2.7 Service de repas

- Vos repas, qui sont gratuits, peuvent être pris dans votre chambre ou dans la salle à manger. Une ou un bénévole prendra votre demande de repas à l'avance. Vous pouvez demander des collations à tout moment.
- La salle à manger est accessible jour et nuit. Le menu du jour est affiché dans la cuisine et à l'accueil où les visiteurs peuvent acheter des billets de

repas. Les visiteurs sont priés de s'inscrire pour leur diner avant 11 heures et avant 16 heures pour le souper. Du café, du thé et des collations sont offerts au comptoir de la cuisine; votre don est apprécié, voir la section 2.7.1 pour plus de détails.

- Si la Maison n'offre pas les aliments ou les produits alimentaires que vous souhaitez avoir, veuillez demander à un proche de vous l'apporter et de le placer dans le réfrigérateur de votre chambre. Un congélateur est disponible sur demande dans la cuisine.
- Un four à micro-ondes est à votre disposition dans la salle à manger.

2.7.1 Liste de prix pour les visiteurs

- Le prix du petit déjeuner varie en fonction de la sélection.
- Le prix pour le diner et souper, y compris la soupe ou le dessert, le thé ou le café, est de 10 \$ par repas.
- L'option soupe et sandwich est disponible sur demande au prix de 5\$.
- Le café, le thé, les desserts et les collations sont disponibles à tout moment dans la cuisine; le pain et la confiture ainsi qu'un grillepain sont disponibles dans la salle à manger. Les contributions volontaires sont appréciées.
- Une liste des restaurants locaux proposant le service de livraison est disponible à la réception.

2.8 Visiteurs

Les **visiteurs** sont les bienvenus en tout temps. Les enfants accompagnés d'un adulte sont toujours les bienvenus, quel que soit leur âge. Tous les membres de la famille peuvent contribuer à améliorer la qualité de votre vie.

Pour des raisons de sécurité, tous les visiteurs doivent **signer le registre** à la réception à leur arrivée et à leur départ. Un plan d'évacuation d'urgence est disponible pour consultation.

Les **portes sont fermées à clé entre 21 heures et 7 heures du matin**. Les visiteurs sont priés de sonner à l'entrée principale pour accéder à la Maison.

2.9 Animaux de compagnie

Sous la surveillance de vos proches, votre animal de compagnie peut vous accompagner. Nous demandons toutefois qu'il soit surveillé et tenu en laisse en permanence, lorsqu'il se trouve en dehors de votre chambre. Vos proches sont responsables de ses soins (nourriture, promenade, besoins biologiques).

2.10 Vos dépenses

- Services postaux;
- Appels interurbains; nous vous suggérons d'utiliser votre propre téléphone cellulaire ou de vous munir d'une carte d'appel (disponible au pupitre de la réception);
- Vos produits d'hygiène personnels, votre détergent à lessive et assouplissant pour les visiteurs qui prévoient d'utiliser la laveuse ou la sécheuse;
- Tous les aliments et boissons que vous souhaitez conserver dans le réfrigérateur de votre chambre;
- Pour les médicaments et les équipements spécialisés, veuillez consulter la section 3.3.

3. Services de soins à la Maison

Vous soutenir à cette étape importante de votre vie est un privilège pour nous. Tous les membres de notre équipe sont là pour vous. Les sorties sont encouragées, avec l'autorisation de votre médecin, en fonction de votre état.

Toutes les interventions sont motivées par le respect et visent à maintenir votre dignité et votre autonomie en assurant votre confort général.

Nous offrons:

- Le soulagement des symptômes (douleurs, nausées, agitation, difficultés respiratoires, constipation, etc.)
- Le confort et l'hygiène (soins de la bouche, soins de la peau, prévention et soins des plaies, etc.)
- Le soutien psychologique (écoute, présence, soutien et compassion face à la perte, aux espoirs, aux conflits, etc.)
- Accès au soutien spirituel

À la Maison, l'hébergement, ainsi que tous les soins offerts par le personnel et les bénévoles sont **entièrement gratuits**. Vous devez cependant apporter vos effets personnels et vos produits, de chez vous (voir la liste ci-dessous) :

- Carte d'assurance maladie du Québec
- Carte de crédit à utiliser pour l'achat de médicaments si nécessaire (voir pt.3.3)
- Tous les médicaments que vous utilisez actuellement et tout pansement

inhabituel, matériel de stomie, etc.

- Savon et shampoing
- Lotion pour le corps
- Produits pour l'incontinence/sous-vêtements/serviettes hygiéniques
- Rasoir
- Brosse à cheveux
- Brosse à dents et dentifrice
- Produits de nettoyage pour les prothèses dentaires
- Papiers-mouchoirs
- Baume à lèvres
- Maquillage
- Sac magique
- Lingettes
- Pyjama/chemise de nuit
- Tout vêtement pouvant être porté par le patient afin de maximiser son confort (pantoufles antidérapantes, peignoir de bain, etc.)
- Les patients peuvent également apporter des objets personnels tels que films, livres, photos, ordinateur, téléphone portable, aliments ou boissons préférés, etc.

La Maison ne peut en aucun cas être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration de vos effets personnels. Nous vous recommandons d'éviter de garder des biens de valeur dans votre chambre.

3.1 Admission

À votre arrivée à la Maison, un ou plusieurs membres de l'équipe soignante vous accueilleront et vous accompagneront jusqu'à votre chambre. Vous serez ensuite invité à vous installer, à vous familiariser avec ce nouvel environnement et à vous reposer.

Nous considérons que chaque personne admise à la Maison est unique, ainsi que sa famille et ses amis. C'est pourquoi nous essaierons de mieux vous connaître durant la première partie de votre séjour.

L'équipe de soins procédera à une évaluation globale. Ils vous interrogeront sur :

- Votre dossier médical, l'évolution de votre maladie, les différents traitements reçus ou en cours, les symptômes actuels et les médicaments que vous prenez.
- Vos habitudes de vie et votre autonomie par rapport à vos besoins.
- Votre famille, vos amis proches (relations).
- Votre compréhension de votre maladie, votre progression dans le processus de deuil, vos ressources et vos souhaits.

3.2 L'équipe soignante

Vous serez entouré d'une équipe de soins de santé à tout moment.

Cette équipe est composée de médecins, d'infirmières, d'infirmières auxiliaires, de préposés aux soins, d'une coordonnatrice psychosociale et de bénévoles qui, avec humanité et douceur, s'efforcent de vous faire sentir chez vous. Occasionnellement, la Maison a la possibilité d'inclure des stagiaires de tous les cabinets professionnels qui participent à vos soins.

Le personnel soignant est disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine. La direction des soins assure la coordination des services et la liaison entre les professionnels de la santé. Les médecins travaillent en rotation et sont sur place tous les jours en plus d'être disponibles sur appel.

3.3 Médicaments et équipements spécialisés

Les médicaments continuent d'être à vos frais, comme si vous étiez chez vous. La plupart sont couverts par la RAMQ ou par une assurance privée. La Pharmacie Jean-Coutu de Vaudreuil-Dorion offre des services pharmaceutiques.

En ce qui concerne le paiement des médicaments, deux méthodes sont acceptées:

1. Une empreinte de votre carte de crédit pourra être utilisée. C'est une

méthode simple qui permettra au personnel de commander les médicaments nécessaires, comme ceux prescrits par le médecin. Votre carte de crédit sera automatiquement débitée par la pharmacie, et le personnel vous donnera vos reçus de prescriptions pour vos dossiers et pour la préparation de vos impôts.

2. S'il n'est pas possible de fournir une carte de crédit, un acompte de 150,00 \$ doit être effectué par le plus proche parent du patient à la Pharmacie Jean-Coutu au moment de l'admission. Ce montant sert à couvrir les frais de médicaments et de produits divers. La Pharmacie Jean-Coutu prendra contact avec le patient si un autre acompte est nécessaire.

Nous disposons de la plupart des équipements et du matériel nécessaires à vos soins. Toutefois, si un équipement ou du matériel spécifique est nécessaire, nous en discuterons avec vous et, avec votre autorisation, nous entreprendrons les démarches pour l'obtenir en votre nom.

3.4 Services professionnels gratuits pour vous et vos êtres chers

Soutien psychologique:

Des services de soutien psychosocial pour vous et vos proches sont à votre disposition à la MSPVS. Notre travailleuse sociale est là pour aider les patients et leurs familles à naviguer dans le difficile processus de planification de la fin de vie. Plus précisément, elle peut vous aider à gérer les facteurs de stress mentaux, émotionnels, familiaux et financiers que l'on peut rencontrer en fin de vie. N'hésitez pas à nous contacter et à demander de l'aide.

Programme de soutien aux personnes en deuil :

Dans le cadre des services de soutien psychosocial, un programme de soutien aux personnes en deuil est également disponible pour vos proches. Nous sommes fiers d'offrir des soins continus par l'entremise d'appels téléphoniques de suivi, de séances d'accompagnement individuel, de l'initiative « En mémoire de » et de groupes de soutien aux personnes en deuil qui se tiennent plusieurs fois par an.

Du **soutien spirituel** est offert sur demande.

La **massothérapie** est proposée sur une base bénévole à la Maison, une fois par semaine. Veuillez vous adresser à un membre du personnel pour de plus amples renseignements.

Les services d'une **coiffeuse** sont aussi offerts sur demande.

4. Le code d'éthique

CODE D'ÉTHIQUE

ÉMIS ET APPROUVÉ PAR LE CA LE : 19 JANVIER 2010 et le 2 JUILLET 2014

RÉVISION APPROUVÉE PAR RÉSOLUTION DU CONSEIL LE : 2 JUIN 2020

PRÉAMBULE

Le présent code d'éthique est un instrument de référence qui énonce les valeurs et principes à connotation morale ou civique ainsi que les règles de conduite auxquelles les membres du conseil d'administration de la Fondation de la Maison des soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges (MSPVS), sa direction générale, tous les employés, bénévoles, médecins et contractuels adhèrent. Il s'inspire de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* du Québec (*LSSS art 233*), les *Chartes des droits et libertés* en vigueur au Québec ainsi que les codes d'éthique des diverses professions opérant à la MSPVS.

CHAMP D'APPLICATION

Ce code s'adresse à toute personne exerçant une fonction à la MSPVS, notamment les membres du conseil d'administration de la Fondation de la MSPVS, les employés, les médecins et bénévoles ainsi que toute autre personne y exerçant une fonction. Dans la mesure où ils sont concernés, ce code s'applique aussi aux visiteurs et patients.

ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Le code d'éthique de la MSPVS indique les droits et obligations des usagers de la MSPVS, ainsi que les pratiques et conduites attendues des membres du conseil d'administration, des employés, des bénévoles et des personnes exerçant leur profession dans l'établissement, ainsi que les visiteurs et, le cas échéant, les patients.

Le code d'éthique de la MSPVS doit tenir compte des droits des personnes en fin de vie, notamment :

- a. Toute personne dont l'état le requiert a le droit de recevoir des soins de fin de vie (*Loi concernant les soins de fin de vie, art 4*);
 - La *Loi concernant les soins de fin de vie (LSFV)* définit « les soins de fin de vie » comme étant les soins palliatifs offerts aux personnes en fin de vie et l'aide médicale à mourir (*LSFV, art 3*);
- b. Toute personne majeure et apte à consentir aux soins, peut, en tout temps, refuser de recevoir un soin qui est nécessaire pour le maintenir en vie ou retirer son consentement à tel soin;

Dans la mesure prévue par le Code civil, le mineur de 14 ans et plus et, pour le mineur ou le majeur inapte, la personne qui peut consentir aux soins pour lui peut également prendre une telle décision;

Le refus de soin ou le retrait de consentement peut être communiqué par tout moyen. (*LSFV, art 5*);

c. Une personne ne peut se voir refuser des soins de fin de vie au motif qu'elle a préalablement refusé de recevoir un soin ou qu'elle a retiré son consentement à un soin. (*LSFV*, art 6).

Nonobstant les volontés d'une personne de recevoir l'aide médicale à mourir, le personnel soignant a le droit, pour des raisons de conscience ou de valeurs personnelles, de refuser de prodiguer ce soin au patient. Ce droit est par contre assorti de l'obligation de fournir à la personne l'assistance nécessaire afin que sa demande puisse être prise en charge par des intervenants consentants. Les dispositions prévues dans la Loi sont les suivantes et devraient figurer dans le code d'éthique :

- Un médecin peut refuser d'administrer l'aide médicale à mourir en raison de ses convictions personnelles et un professionnel de la santé peut refuser de participer à son administration pour le même motif.
- Un tel médecin ou un tel professionnel doit alors néanmoins s'assurer de la continuité du processus.

DÉFINITIONS

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent:

- a. **FMSPVS**: signifie la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;
- b. **MSPVS**: signifie la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;
- c. **Administrateur**: désigne un membre du conseil d'administration de la FMSPVS;
- d. **Entreprise**: désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités de la MSPVS ou de sa Fondation;
- e. **Conflit d'intérêts**: désigne notamment, sans limiter la portée légale de cette expression, toute situation où l'intérêt direct ou indirect de l'administrateur, l'employé, le médecin, le bénévole ou toute autre personne visée par le Code, est telle qu'il y a risque de compromettre l'exécution objective de sa tâche car son jugement peut être influencé et son indépendance affectée par l'existence de cet intérêt;
- f. **Code**: signifie le code d'éthique de la FMSPVS;

- g. **Conseil**: signifie le conseil d'administration de la FMSPVS;
- h. **Direction générale**: signifie le directeur général ou la directrice générale de la MSPVS;
- i. **Présidence du conseil**: signifie la personne qui occupe le poste de président ou présidente de conseil;

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Les personnes visées par le Code, dans l'exercice de leurs fonctions, ont le devoir d'agir avec soin, prudence, diligence, compétence et intégrité dans le respect des valeurs de la MSPVS telles qu'adoptées par le conseil et de sa Mission, notamment:

- a. Respecter la dignité de la personne, des patients mais aussi du personnel, des médecins, des administrateurs, des visiteurs et de toute autre personne appelée à exercer une fonction à la MSPVS;
- b. Éviter tout comportement abusif, injurieux, calomnieux ou dénigrant;
- c. Éviter toute forme de discrimination, qu'elle soit basée sur la race, l'origine ethnique, la religion, les croyances ou les pratiques religieuses, la culture, l'âge, l'orientation sexuelle, l'incapacité physique ou intellectuelle ou le mode de vie;
- d. Assurer la confidentialité de toute information dont elles ont connaissance dans l'exercice de ses fonctions, sauf si elles sont autorisées à communiquer l'information par la direction générale, le conseil ou pour les besoins opérationnels de la MSPVS;
- e. Dénoncer, d'une manière désintéressée (sans rechercher notre propre intérêt), une situation dont elles ont été témoins ou qu'elles ont découvertes et qui met en danger la santé et la sécurité du personnel ou la bonne gestion ou la réputation de la MSPVS.
- f. Éviter toute situation de conflit d'intérêts et rapporter immédiatement à la direction générale ou à la présidence du conseil, selon le cas, toute situation qui les implique directement ou indirectement, ou toute situation qui pourrait concerner une autre personne visée par le Code;

À cet égard, ne peut accepter ou solliciter aucun avantage ou bénéfice, directement ou indirectement, d'une personne ou d'une entreprise faisant affaire avec la MSPVS ou sa Fondation, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des expectatives en ce sens;

Est considéré un avantage prohibé tout cadeau, somme d'argent, prêt à taux préférentiel, remise de dette, offre d'emploi, faveur particulière ou autre chose ayant une valeur monétaire appréciable qui compromet ou semble compromettre l'aptitude de la personne à prendre des décisions impartiales.

CONDUITE ATTENDUE

Afin de conserver la confiance du public et maintenir la qualité du climat de travail, les principes suivants guident la conduite à suivre :

- 1. Agir avec soins, prudence, diligence, compétence et intégrité dans le respect des valeurs de la MSPVS et des directives opérationnelles et administratives;
- 2. Être loyal à l'organisation et ses dirigeants;
- 3. Offrir une prestation de travail telle qu'attendue, conforme aux conditions d'embauche et à la description des fonctions du poste;
- 4. Travailler en équipe dans le meilleur intérêt de l'organisation;
- 5. Respecter les obligations relatives aux horaires et programmes de travail et congés divers prévus dans les conditions de travail, conformément aux directives en vigueur;
- 6. S'abstenir de consommer de l'alcool durant les heures de travail, sans l'autorisation de la direction générale;
- 7. S'abstenir de consommer des drogues et stupéfiants, autres que celles prescrites par un médecin, durant les heures de travail;
- 8. S'abstenir de se présenter au travail sous l'influence de l'alcool ou de drogues ou de stupéfiants;
- 9. Respecter la dignité des patients, du personnel, des bénévoles, des médecins, des administrateurs, des visiteurs et toute autre personne exerçant une fonction à la MSPVS, notamment en évitant toute forme de discrimination, tel que défini dans le *Code d'éthique*.
- 10. Protéger la confidentialité de l'information, conformément aux directives en vigueur sur le sujet.
- 11. Appliquer les règles définies dans les directives en vigueur portant sur la sécurité des systèmes informatiques et de l'information;
- 12. Maintenir une tenue vestimentaire, une apparence et une hygiène conformes aux directives en vigueur;
- 13. Agir de manière à protéger l'environnement, les biens immobiliers et immobiliers et éviter un usage abusif du matériel et biens, qui relèvent à l'usage exclusif pour les affaires de la MSPVS;
- 14. Éviter tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt tel que défini dans le *Code d'éthique*.

ENGAGEMENT

Employés, bénévoles, médecins, contractuels

Dès leur embauche l'employé, le bénévole et le médecin doivent s'engager par écrit à respecter le code d'éthique de la MSPVS. Dès la signature du contrat, le contractuel s'engage aussi à respecter les dispositions du code d'éthique lorsqu'il travaille à ou pour la MSPVS.

Administrateurs

Les administrateurs doivent s'engager par écrit, dans les 60 jours suivant leur entrée en fonction, à respecter le code d'éthique et déclarer sans délai à la présidence toute situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts. Le cas échéant, un administrateur doit s'abstenir de voter sur un sujet au regard duquel il pourrait être en conflit d'intérêts.

De plus, chaque administrateur est tenu de déclarer annuellement par écrit, à la suite de l'assemblée générale annuelle, toute situation de conflit d'intérêts réel ou apparent, ou confirmer par écrit qu'il n'a aucune situation de conflit d'intérêts réel ou apparent à rapporter.

TRANSPARENCE

Dans son rapport annuel, la MSPVS doit faire état des cas fondés qui lui ont été rapportés et sur lesquels une décision a été rendue, ou est en suspens, tout en préservant l'identité des personnes en cause.

5. Ressources:

Pour vous guider dans cette étape de la vie, nous vous invitons à lire la brochure « Ces derniers moments de la vie » élaborée, avec diffusion autorisée par les infirmièresconseils en soins palliatifs du CIUSSS de l'Estrie, du CISSS de la Montérégie-Centre, du Centre intégré de cancérologie de la Montérégie et du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Cette brochure vous renseignera sur les différentes étapes que vous pourriez rencontrer au cours des prochains jours, semaines ou mois.

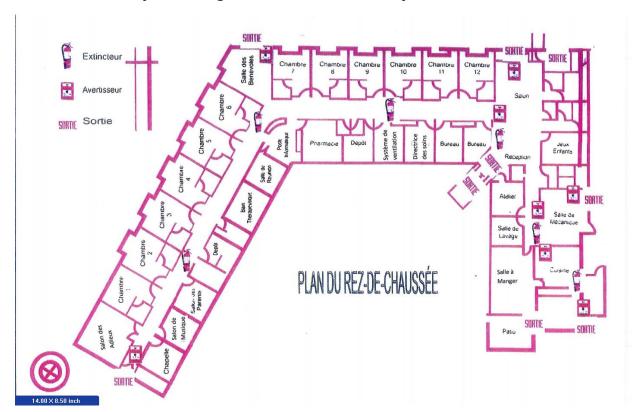
Un dépliant créé par Services Québec contient de l'information qui pourra vous être utile.

Les renseignements sont aussi offerts sur le site Web:

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/services quebec/Deces2020-EN 3.pdf?1584643101

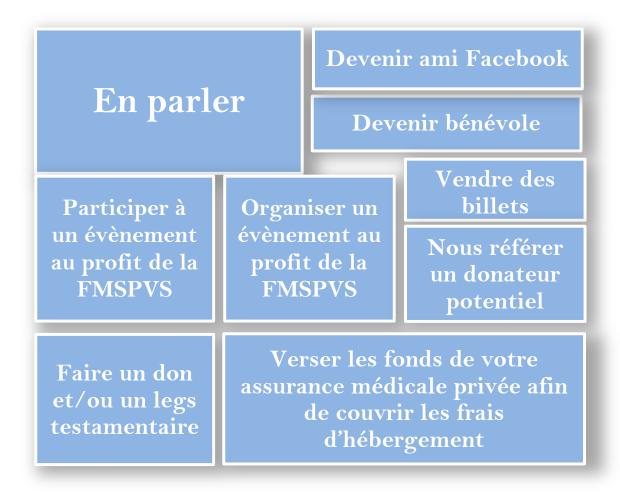
5.1 Plan d'étage de la Maison

Pour toute question urgente, veuillez consulter le personnel de la Maison.



6 Comment nous aider

La Maison est un organisme à but non lucratif qui offre GRATUITEMENT depuis 2010 des soins palliatifs à toute la région de Vaudreuil-Soulanges et ses environs. Le coût annuel de fonctionnement de la Maison est de 2,4 millions de dollars. Le ministère de la Santé du Québec nous accorde environ 35 % des coûts, soit environ 930 000 \$. Afin d'assurer la gratuité des soins et des services, la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) doit donc recueillir environ 1,4 million de dollars par année, par l'entremise de dons et de collectes de fonds.



MERCI de votre appui.

MERCI de votre générosité!

Veuillez consulter notre site Web pour plus d'information sur la façon dont vous pouvez nous aider à poursuivre notre mission : www.mspvs.org